

# Préparation des techniciens à l'agrément en vue de l'inspection sous contrôle officiel de l'ail et échalote



Être capable d'assurer l'inspection des parcelles et de prendre une décision sur leur conformité

## Réf 510

1 jour / 610 € HT

En cours de programmation

Responsable du stage : **Élodie CHAUVET**  
Contact : 07 64 88 70 81  
[elodie.chauvet@semae.fr](mailto:elodie.chauvet@semae.fr)

## ▶ OBJECTIFS

- › Connaître l'organisation du contrôle et de la certification
- › Comprendre le rôle et les missions du Technicien Agréé
- › Maîtriser la méthodologie des inspections de parcelles
- › Apprendre à utiliser les documents (fiche d'inspection, avis d'inspection...)

## ▶ PUBLIC CONCERNÉ

- › Technicien d'établissement candidat à l'agrément à l'inspection des cultures d'ail et d'échalote
- › Tout personnel impliqué dans le suivi des productions de semences d'ail et d'échalote
- › Inspecteurs en demande d'agrément

## ▶ PRÉREQUIS

- › Consultation nécessaire des modules digitaux complémentaires en amont de la formation

## ▶ PROGRAMME

### › Organisation du contrôle et de la certification

- Rôle et missions du technicien agréé
- Les conditions et facteurs de production
- Présentation des documents d'inspection

### › Mise en application des étapes de l'inspection

- Savoir identifier les impuretés et viroses
- Utiliser les documents d'inspections

### › À l'issue de la formation, examen indépendant en vue de la qualification\*

## ▶ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- › Alternance d'apport théorique et de partage d'expérience
- › Exercices pratiques sur les critères évaluant les caractéristiques variétales
- › Mise en pratique sur le terrain de la méthodologie d'inspection en culture

## ▶ ÉVALUATION ET SUIVI

- › Attestation de formation
- › Auto-évaluation de l'atteinte des objectifs de la formation
- › Questionnaire de satisfaction

\* La réussite de la qualification est un des éléments à présenter en vue de l'agrément pour l'inspection sous contrôle officiel



## OBJECTIF DIGITAL NOUVEAUTÉ !

Consultation en accès illimité des modules digitaux complémentaires avant et pendant toute la période de formation